

Les p'tites inFO

TOULOUSE

Bonjour ...

PETITE LETTRE D'INFORMATION – N°2

Le p'tit Edito

Chacun d'entre nous tend à s'améliorer au fil du temps, il en va de même pour notre Organisation Syndicale. C'est parce que l'action que mène FO est quotidienne que nous avons souhaité vous apporter de l'information plus actualisée grâce à ce bulletin d'informations mensuel, s'intercalant avec l'inFO trimestriel que nous distribuons dans les services municipaux.

Le format est différent, mais la qualité du contenu demeure, attachant toujours une importance toute particulière à diffuser de l'information **pertinente et vérifiée**.

Vous en souhaitant une bonne lecture, je vous rappelle que l'équipe FO Ville de Toulouse reste à la disposition de celles et ceux qui en éprouvent la nécessité, qu'il s'agisse d'interrogations individuelles ou collectives, dans le plus grand respect de la confidentialité.



Pascal MAYNAUD
Secrétaire Général

CHIFFRE DU MOIS

5300

C'EST LE NOMBRE D'AGENTS EN MOINS DANS LA FPT !

La Direction Générale de la Fonction Publique et de l'Administration (DGAFP) a rendu publique, jeudi 18 mai 2017, une étude statistique relative aux effectifs de la fonction publique en 2015. Cette année marque un point d'arrêt à l'augmentation continue des effectifs de la FPT.

Fin 2015, ses effectifs (hors bénéficiaires de contrats aidés, très prisés par la FPT) diminuent de 0,3%, soit une diminution de **5.300 agents**. Une telle baisse est inédite, soulignent les auteurs de l'étude qui relèvent que jamais, "depuis 1980", une telle évolution n'avait été mesurée et qu'elle intervient "dans un contexte de diminution de la dotation globale de l'Etat aux collectivités locales et de recomposition des structures intercommunales".

Une synthèse de cette étude vous sera présentée lors de notre prochaine inFO trimestrielle...

CET

COMPTE EPARGNE TEMPS

Rappel: l'alimentation du Compte Epargne Temps est à l'initiative de l'agent exclusivement (le formulaire doit être rempli et signé de sa main). Néanmoins, mieux vaut épargner des jours de congés non posés plutôt que les perdre...

Renseignements auprès de votre référent RH.

Un doute ? N'hésitez pas à nous contacter...



AFOC



LE SAVIEZ-VOUS ?

En adhérant à FO, vous bénéficiez automatiquement de la protection juridique de l'AFOC, l'association de consommateurs de Force Ouvrière. Un petit plus intéressant, parmi les autres avantages qu'offre notre syndicat.

Plus d'info sur www.afoc.net

HANDICAP & TRAVAIL

HANDICAP ET TRAVAIL

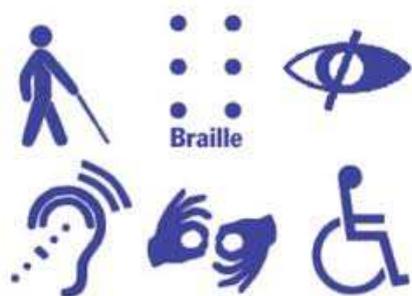
Déclarer son handicap est important, car cela permet à votre direction et votre hiérarchie de reconnaître les difficultés que vous rencontrez dans votre emploi et éviter ainsi d'émettre des doutes sur votre situation médicale.

Le fait d'être reconnu Travailleur Handicapé ouvre droit à un traitement particulier dans le cadre professionnel, mais aussi privé, notamment à travers la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ou encore les aides et services de la FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Vous pouvez bénéficier d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), sans parler de vos problèmes de santé à vos collègues ou votre hiérarchie.

La définition du handicap au travail se base sur une loi, dépendante cette fois-ci du Code du travail :

« Est considérée comme travailleur handicapé toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. » Article L323-10 du Code du travail.



CAP...

DATE DE LA CAP

La prochaine Commission Administrative Paritaire relative aux avancements de grade se tiendra le **28 juin 2017**. Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous !

Par ailleurs, le processus de la CAP est long et réglementé ...

Aussi, vous trouverez ci-contre un petit rappel des différentes étapes chronologiques...



FONCTION PUBLIQUE

RENCONTRE FO / MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



Force Ouvrière ressort inquiète de chez le ministre ! En effet, le ministre de l'Action et des Comptes publics, également chargé de la Fonction Publique, a reçu les syndicats du 23 au 29 mai. Il a confirmé à la délégation FO les grands axes du programme présidentiel avec la **suppression de 120 000 postes, le gel du point d'indice en 2018 et le rétablissement du jour de carence pour maladie.**

« Nos inquiétudes sont confirmées »

Par ailleurs, le recrutement peut se faire, dans certains cas, par le biais de CDI de droit public. Même s'il enrobe ces annonces d'une volonté de dialogue, nos inquiétudes sont confirmées, réagit Christian Grolier, secrétaire général de la Fédération des Fonctionnaires FGF FO.

Retrouvez notre dossier « Emploi public » en septembre...

GARDIENS LOGES

GARDIENS LOGES – LE DOSSIER AVANCE... ENFIN !!



Depuis 2009, FO suit ce dossier qui a des difficultés à aboutir, compte tenu notamment d'un mode de fonctionnement quasi individualisé, que ce soit sur le plan technique ou encore sur des missions de gardiennage et le temps de travail.

A ce jour, suite à l'audit demandé par FO et réalisé auprès de l'ensemble du personnel, l'Administration nous propose le recrutement d'un agent référent du personnel « Gardiens logés », afin de traiter en priorité les points suivants :

1^{er} point : clarifier les situations individuelles et l'organisation du temps de travail (en vue d'une harmonisation)

2^{ème} point : créer un règlement intérieur spécifique aux gardiens logés de façon à avoir un mode de fonctionnement UNIFORME à tous les services et directions.

3^{ème} point : Mise en place d'un accompagnement afin de mettre un cadre sur les modalités de départ à la retraite des gardiens logés.

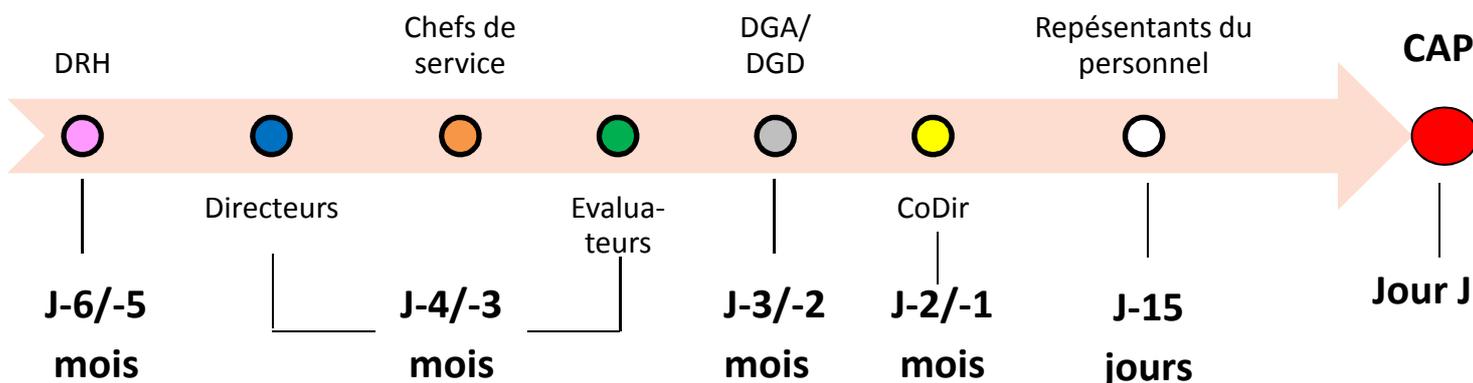
Un point d'étape sera réalisé avec FO à la rentrée...

PROCESSUS CAP

CHRONOLOGIE DE LA CAP

Retrouvez le processus détaillé sur notre site...

A noter que si l'agent ne bénéficie pas d'une proposition de sa hiérarchie, il ne sera pas présenté à l'avis de la CAP.



ADP

ASSISTANT DE PREVENTION : SON ROLE EXACT

Chaque collectivité est tenue :

- d'en désigner au moins un
- de le former
- de définir sa mission et les moyens qui lui sont accordés

Ses missions :

Assister et conseiller l'autorité territoriale, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène.

Bien sûr, l'ADP ne se résume pas à ces quelques lignes !! C'est pourquoi un dossier spécial sera publié dans notre prochain Bulletin d'Informations.



DROIT SYNDICAL

DOCUMENTS D'INFORMATION SYNDICALE



Les documents d'origine syndicale peuvent être distribués aux agents dans l'enceinte des bâtiments administratifs. Ces distributions ne doivent en aucun cas porter atteinte au bon fonctionnement du Service.

A MEDITER...

L'ENGAGEMENT

« Avant d'être totalement engagé, l'hésitation nous tenaille, il reste une chance de se soustraire à l'initiative [...]

Quelle que soit la chose que vous pouvez faire ou que vous rêvez de faire, faites-la !

L'audace a du génie, de la puissance et de la magie. Commencez dès maintenant. »

GOETHE (1749-1832)



Les p'tites
inFO
TOULOUSE

